

ENS Paris-Saclay – Concours L.E. Anglais – Session 2023

Épreuve de civilisation

Rapport rédigé par Gregory Benedetti et Adrien Rodd

Résultats

41 candidat·e·s se sont présenté·e·s aux épreuves d'admissibilité. Les notes de l'épreuve de civilisation se sont échelonnées de 4,9/20 à 15,9/20, avec une moyenne de 10,26/20 et une médiane de 10,4/20.

Cadre de l'épreuve

L'épreuve consiste en l'écoute d'un fichier audio informatique issu d'un texte journalistique récent (publié dans les 3 dernières années) d'environ 600 mots, lu par une personne anglophone. Le texte proposé porte sur un ou plusieurs aspects du programme de l'épreuve. Pour la session 2023, le programme portait sur « **Les évolutions des médias à l'ère numérique au Royaume-Uni et aux États-Unis** ». Le thème est fixé par le président du jury, sur proposition du vice-président. Il est retenu pour une durée de deux années consécutives. Le programme est disponible sur le [site de l'ENS](#) Paris-Saclay.

Les enregistrements durent en moyenne 4 minutes 30 (avec une tolérance de + ou - 20 secondes). Le temps de préparation est d'une heure et le document peut être écouté autant de fois que souhaité.

L'épreuve orale dure 30 minutes maximum : l'exposé, de 20 minutes maximum, est suivi d'un entretien avec le jury, de 10 minutes maximum. Le jury se réserve le droit d'interrompre un·e candidat·e pour garantir un temps d'échanges avant la fin de l'épreuve.

Aucun document n'est autorisé lors de la préparation de l'épreuve.

Nature de l'épreuve

L'épreuve se décompose en **deux parties distinctes**, mais complémentaires. La première consiste essentiellement à restituer le document de façon construite, en soulignant les idées-forces, la logique et le point de vue de l'auteur·e. Certain·e·s candidat·e·s se contentent de répéter, souvent dans les mêmes termes, le propos de l'auteur·e. Il faut s'efforcer d'éviter une paraphrase simpliste qui n'a pas beaucoup d'intérêt, même si la restitution de certaines données chiffrées, des noms de lieux, des dates, etc. permettra au jury de s'assurer de la finesse de compréhension du document oral.

Il est en revanche utile de montrer comment s'articule l'argumentation et de procéder à quelques micro-analyses pour mettre en lumière les éléments essentiels de cette argumentation. Ces micro-analyses, qui constituent un net plus, sont trop souvent absentes des présentations des candidat·e·s. Une restitution trop linéaire est à éviter, car elle témoigne souvent de la difficulté des candidat·e·s à prendre du recul par rapport au document sonore et ne permet pas de s'assurer que l'argumentation a été bien saisie. Les

candidat·e·s devront veiller à rester synthétiques pour que le temps consacré à la restitution ne déborde pas sur la partie commentaire.

La seconde partie est donc un « commentaire » : elle invite les candidat·e·s à construire une analyse logique et cohérente qui s'appuie sur le document tout en apportant des connaissances extérieures qui auront été acquises lors de la préparation de l'épreuve en amont. C'est là qu'il faudra montrer ses capacités à approfondir les questionnements qui ont été identifiés dans la première partie. Ici, il s'agit de mettre en évidence sa faculté à comprendre les enjeux du document et à les dépasser pour proposer une mise en perspective pertinente, personnelle et problématisée. Le passage de la restitution au commentaire doit particulièrement être pris en compte par les candidat·e·s, qui devront témoigner d'un changement d'approche souligné par une transition claire.

En 2023, si nombre de candidat·e·s ont « joué le jeu » et annoncé clairement l'entame de leur commentaire, d'autres se sont lourdement pénalisés·e·s en ne permettant pas au jury de saisir le moment de leur présentation où s'achevait leur restitution et débutait leur commentaire. Certain·e·s candidat·e·s semblaient ne proposer qu'une présentation d'ensemble où restitution et commentaire se mêlaient, approche rédhitoire qui ne respecte pas les consignes de l'exercice. Le jury tient à rappeler que la problématique doit être énoncée avant le début du commentaire, après une phrase de transition permettant de clore la partie restitution, et juste avant d'énoncer le plan.

Documents

Les documents soumis à l'examen des candidat·e·s sont tirés de la presse généraliste anglo-saxonne (Royaume-Uni et États-Unis, entre autres). Ils sont choisis avec soin pour permettre aux candidat·e·s de montrer leurs capacités de compréhension, de reformulation et d'analyse.

Grâce au niveau de connaissances des candidat·e·s et au caractère généraliste des documents, aucun problème majeur de compréhension ne s'est posé. La connaissance des principaux médias sociaux et numériques, ainsi que des actualités et des enjeux de société (dans leur grandes lignes) autour de ces médias, n'a pas fait défaut aux candidat·e·s. Dans l'ensemble, les candidat·e·s ont fait preuve également des connaissances de base nécessaires quant aux principaux médias traditionnels du Royaume-Uni et des États-Unis. Soulignons qu'une connaissance, même sommaire, de la tendance idéologique du journal d'où est tiré le document peut parfois éclairer certaines prises de position et permettre de mieux saisir l'angle adopté par les auteur·e·s. Par conséquent, des journaux/magazines comme le *New York Times*, le *Washington Post*, le *Wall Street Journal*, le *Guardian*, *The Economist* doivent être connus des candidat·e·s. La distinction entre la presse dite « de qualité » et les tabloïdes (la presse populaire) doit également être connue, pour éviter notamment l'affirmation (plusieurs fois entendue lors des commentaires) que le problème de fiabilité des médias ne serait apparu qu'avec l'émergence des médias sociaux. Il est également nécessaire de savoir assez précisément ce qu'est la BBC. Par ailleurs, il s'agit de bien distinguer les différentes formes que peuvent prendre les articles de presse : un

éditorial (*editorial*), un article de fond ou un texte exprimant un autre parti pris (*op-ed*, *opinion paper*) qui peut être à contre-courant du positionnement idéologique de la publication.

Remarques sur les prestations des candidat·e·s

Certaines notions sont parfois mal comprises et mal utilisées, voire manifestement plaquées depuis un cours sans que la ou le candidat·e soit en mesure de les expliquer. Rappelons que si ces notions peuvent permettre d'approfondir le propos, elles peuvent aussi causer une grande confusion quand elles ne sont pas utilisées à bon escient. **Les concepts ne relevant pas du discours commun doivent être expliqués, et non pas évoqués comme des évidences.**

Deux candidates ont ainsi appliqué aux médias traditionnels ou non-numériques le qualificatif surprenant de '*legacy media*'. Interrogées à ce sujet, elles n'ont (au moins initialement) pas su expliquer leur propre emploi de ce mot '*legacy*', et semblaient croire – à tort – qu'il relevait du vocable commun. De même, plusieurs candidat·e·s ont qualifié les médias 'traditionnels' de '*gatekeepers*', souvent sans définir ce terme, et presque toujours comme s'il s'agissait d'une appellation neutre et objective plutôt qu'un qualificatif empreint de jugement de valeur. Or, ce terme est bien un qualificatif péjoratif et peu usité.

Les normalien·e·s élèves se destinent à passer l'agrégation et à devenir enseignant·e·s, et le jury s'attend donc d'une part à ce que les candidat·e·s n'emploient pas de qualificatifs sans en comprendre le sens, et d'autre part à ce qu'ils et elles sachent distinguer entre un descriptif factuel et un jugement de valeur, ou un descriptif biaisé. Ce sont évidemment des capacités requises pour de futur·e·s enseignant·e·s qui participeront, entre autres, à la formation civique de leurs futur·e·s élèves.

Sur le plan méthodologique, l'écueil d'un manque de problématique satisfaisante lors du commentaire a moins souvent été constaté que l'année précédente, mais plusieurs candidat·e·s ont trébuché sur cet élément crucial de l'exercice. Disons immédiatement que l'absence totale de problématique est quasiment rédhibitoire. C'est cette problématique, si elle est opératoire, qui permet de bâtir une démonstration dynamique et de dépasser le stade des constats de base. Le jury a parfois été frustré de constater que certaines analyses très pertinentes ne s'inscrivaient malheureusement pas dans une démonstration clairement définie et perdaient, par la même occasion, leur pouvoir de conviction. Attention donc aux problématiques trop descriptives, qui confondent parfois problématique du texte (lorsque celle-ci est identifiée) et problématique d'analyse, ou (à l'autre extrémité) aux problématiques qui ne tiennent aucun compte des enjeux soulevés par le document. Ainsi, si le texte est centré sur l'analyse personnelle que propose un journaliste au sujet de Wikipédia, annoncer une problématique articulée uniquement autour de médias sociaux tels qu'Instagram et TikTok donne l'impression que la ou le candidat·e cherche à démontrer ses connaissances... mais de manière hors-sujet. Il semble important de rappeler que le texte proposé doit constituer un point de départ vers le commentaire. Ce dernier doit nécessairement être en lien, au moins sur le plan thématique, avec l'idée générale abordée dans le document audio. Trop souvent, les candidat·e·s ne réussissent pas à établir un lien

entre le document et leur commentaire, en choisissant, dans la deuxième partie, de développer un propos parfois trop général, simplement en lien avec la question au programme.

Une approche trop linéaire, ou de type catalogue qui viserait à couvrir tous les aspects de la question au programme, n'apporte aucun élément sur la capacité des candidat·e·s à prendre le recul nécessaire à une mise en perspective critique des éléments du sujet. **Il ne s'agit pas de mentionner certains termes-clés en passant, mais de se poser la question de leur pertinence en fonction du texte initial et du commentaire développé.** En résumé, le texte est une porte d'entrée pour le commentaire, par lequel la ou le candidat·e doit appuyer sa réflexion sur les principaux enjeux soulevés par le document.

On l'aura compris, la formulation d'une problématique opératoire et efficace est un élément important du commentaire. Par conséquent, il est nécessaire de l'annoncer clairement et distinctement, en laissant au jury le temps de la prendre en note. Il arrive encore trop souvent que cette problématique, parce qu'elle a été rédigée entièrement, soit lue trop rapidement avant une annonce de plan tout aussi rapide. Ces cas-là sont pénalisants pour la ou le candidat·e, car le jury n'a pas le temps nécessaire à noter ces éléments fondamentaux de la démonstration.

À l'inverse, le jury a été surpris de voir plusieurs candidat·e·s proposer une problématique explicite et un plan pour leur résumé explicatif (la partie « restitution »). Problématiser ainsi le document pour en restituer le sens n'est pas nécessaire, et encore moins proposer un plan pour le résumer. Cela risque au contraire de créer de la confusion : le jury pourrait croire que la ou le candidat·e a omis entièrement la partie « restitution » de l'exercice et annonce d'emblée la problématique de son commentaire !

Plus généralement, il est impératif que le résumé de l'article et le commentaire soient clairement distincts, avec une transition explicite et bien énoncée menant de l'un à l'autre. Cela n'a pas toujours été le cas, et certaines notes très basses sont dues au fait qu'aux oreilles du jury, un·e candidat·e a fusionné les deux parties de l'exercice, ou bien n'a pas semblé proposer du tout de commentaire, ou bien pas du tout de restitution explicative du document.

Lors du résumé, il convient d'explicitier la nature du document si elle est pertinente. Noter par exemple que *The Economist* fait partie de la presse dite de qualité et défend une ligne éditoriale libérale au sens large et britannique du terme, si ces précisions permettent d'éclairer l'approche adoptée par l'auteur·e ou l'argument qu'elle ou il développe. Par ailleurs, il est important de savoir distinguer l'éventuel *argument de l'auteur·e* d'une part et l'éventuel *argument d'une personne citée par l'auteur·e* d'autre part. Pour l'un des textes, une candidate a cru que l'argument développé dans le document était celui de l'auteur lui-même, alors que celui-ci ne prenait pas position mais introduisait en début d'article un expert du sujet, et le citait de manière répétée en l'identifiant à chaque fois. Bien réécouter le document en prenant garde à cette distinction peut permettre d'éviter cet écueil.

Comme chaque année, le jury a pu constater que quelques candidat·e·s se perdaient totalement dans leurs feuilles de notes au point, parfois, de perdre le fil de leur prise de

parole. Il est sans doute nécessaire de redire que les pages doivent être, *a minima*, numérotées (voire agrafées comme le font certain·e·s) pour éviter de passer de longues minutes à retrouver l'ordre des pages. Rappelons également que les notes ne doivent pas être totalement rédigées car elles poussent les candidat·e·s à lire, trop rapidement et sans tenir compte du jury, de longs passages très denses qui sont rarement de nature à bonifier la prestation globale. Il s'agit d'un exercice oral, et la capacité à communiquer de manière dynamique plutôt que lire de manière soporifique fait partie des attendus. Rappelons ici aussi que les candidat·e·s se destinent en principe à devenir un jour des enseignant.e.s ; nous les encourageons à adopter dès maintenant de bonnes habitudes pour leurs communications orales.

Toutefois, certaines prestations de qualité ont montré la capacité des candidat·e·s à élaborer une bonne problématique et un plan (clairement annoncé au préalable) qui permettent de partir des éléments du document pour ouvrir plus largement la réflexion, toujours en lien avec le sujet initial. Le jury a eu le plaisir de pouvoir inviter certain·e·s candidat·e·s à développer davantage encore des idées déjà soulevées de manière pertinente lors de leur commentaire, et à les entendre mener alors une réflexion intéressante et encore plus aboutie.

Qualité de la communication

Outre la syntaxe et la grammaire, l'utilisation d'un lexique précis, riche, varié et adapté a son utilité : il fluidifie le discours et permet de saisir les nuances et les détails de la démonstration. Dans ce domaine, si les prises de risques doivent être mesurées, elles sauront être bonifiées par le jury.

L'épreuve dont il est question ici est un exercice oral. Il convient donc de revenir brièvement sur un certain nombre de codes qu'il faut maîtriser et d'écueils qu'on tâchera d'éviter.

Le jury attend que les prestations soient aussi claires et intelligibles que possible. Parfois, sans doute par manque de préparation ou parce que cet aspect est négligé, les prises de parole restent peu satisfaisantes sur le plan de la communication.

On passera brièvement sur la correction de la langue qui reste toutefois un élément d'évaluation majeur (syntaxe, lexique, grammaire...) pour renvoyer les futur.e.s candidat·e·s vers les rapports précédents. Rappelons néanmoins que les États-Unis sont au singulier en anglais ; « *the United States is* » est donc la formulation correcte. Le programme du concours nécessite la maîtrise d'un lexique spécifique et il est regrettable de constater des erreurs aussi grossières que la confusion entre les adjectifs « *economic* » et « *economical* ». Le mot « *media* » est déjà un pluriel en anglais ; lui ajouter un « s » est une faute de langue. Le titre d'un article de presse se dit « *headline* », et non pas « *title* », entendu de la bouche de quelques candidat·e·s. Le mot « *critic* » désigne une personne ; pour « une critique » ou « des critiques », le terme est « *criticism* », indénombrable.

Les fautes de langue les plus grossières entendues lors de certaines prestations orales incluent l'incapacité à formuler une question de manière grammaticalement correcte

(*« *How does this article exposes... ?* », *« *How does the journalist stages... ?* ») ; la confusion entre « *less* » et « *fewer* », « *much* » et « *many* » ou encore « *since* » et « *for* » ; la mise en relation d'un sujet au singulier avec un verbe au pluriel ou vice-versa ; ou encore l'étrange ajout d'un « s » à un verbe qui suit un modal (*« *which could means* », *« *it can appears* »). La maîtrise des dénombrables et des indénombrables a encore posé des problèmes à certain·e·s candidat·e·s. Ainsi, pour rappel, le mot « *information* » ne prend jamais de -s en anglais alors que le mot « *news* » en comporte toujours un.

Il n'est pas inutile de savoir que le terme « *liberal* » est proche dans le monde anglophone de celui de « *progressive* », avec toutefois une nuance entre le Royaume-Uni (où il n'est pas considéré contradictoire de se décrire comme à la fois « *liberal* » et « *conservative* ») et les États-Unis (où « *liberal* » et « *conservative* » sont des antonymes). Si dans l'ensemble la qualité de la langue a été jugée correcte par le jury, on notera néanmoins que des efforts peuvent encore être faits pour enrichir et apporter de la variété dans le vocabulaire. Si la question au programme porte sur les médias, il n'en demeure pas moins que l'épreuve permet d'évaluer la culture générale des candidat·e·s et leur maîtrise de certains aspects civilisationnels liés au monde anglophone. De ce fait, il est attendu que les candidat·e·s sachent que le pouvoir législatif aux États-Unis est représenté par le Congrès, celui-ci étant divisé en une Chambre des représentants et un Sénat. De plus, il n'est pas inutile, dans le cadre d'un sujet sur les médias, de savoir que les États-Unis fonctionnent selon le principe d'un État fédéral et de gouvernements des États. À ce titre, certaines distinctions géographiques, et la prise en compte des spécificités régionales, constituent un élément important dans l'analyse des médias américains. Cette notion a parfois été mal développée par les candidat·e·s, notamment lorsque la question des « *news deserts* » a été abordée. Ceci est d'autant plus regrettable que ce point constitue un véritable enjeu en ce qui concerne l'accès à l'information et aux médias pour les citoyen·ne·s américain·e·s.

Pour terminer, la marge de progression semble souvent très grande dans la prise en compte de certains éléments verbaux et non-verbaux :

- Le volume sonore : il doit être suffisant pour permettre au jury de saisir l'intégralité du propos ; il est arrivé qu'il doive demander à certain·e·s candidat·e·s de parler plus fort ;
- Les contacts visuels et l'interactivité : le jury est sensible à la réactivité des candidat·e·s lors de l'entretien, mais aussi à leur capacité à se détacher de leurs notes ; un exposé entièrement lu est évidemment moins captivant et pousse souvent les candidat·e·s à adopter un débit trop rapide, ce qui nuit à la compréhension ;
- La maîtrise de la méthodologie de l'exercice est également capitale pour permettre à l'argumentation d'avancer de manière fluide. Un chapeau introductif précis et concis, avec une phrase d'accroche, captive d'emblée le jury et permet aux candidat·e·s de se démarquer. Un effort sur l'annonce du plan du commentaire, en veillant à ralentir le débit, permettra au jury de mieux comprendre le fil conducteur choisi par les candidat·e·s ;
- À noter que le jury adopte une attitude bienveillante qui vise à mettre les candidat·e·s dans les meilleures conditions. Il est donc capital de comprendre que

l'entretien qui suit l'exposé, bien que bref, est l'occasion d'approfondir certains points de l'argumentation ou d'en corriger d'autres : aucune question n'est un piège mais juste une perche tendue pour éclairer davantage le jury sur des questions qui, selon lui, méritent d'être révisées. De manière très concrète, l'entretien peut ainsi permettre aux candidat·e·s de clarifier certains concepts ou de définir des termes clés qui ont parfois été mal ou peu définis au cours de l'exercice.